

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3 rue de l'église

80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le</u> <u>Conseil</u> 13
<u>Conseillers en exercice</u> 13
<u>Conseillers présents</u> 10
<u>Pouvoir(s)</u> 3

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Date d'affichage : 02 octobre 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire. La réunion s'est tenue à la salle polyvalente.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX – Mmes : Marie-Pierre HIRSCH - Bernadette LAVOGIEZ – Corinne DELENCLOS
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Jean-Michel BECUE - Albéric DE WITASSE THEZY- Jacky DEVIGNE

Absents excusés : Monsieur Bertrand DUPUIS (pouvoir donné à Monsieur Patrick DESSEAUX),
Monsieur Omar LABTANI (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel BECUE) et
Monsieur Pascal SAILLY (pouvoir donné Monsieur Jacky DEVIGNE)
Madame Julie CHEVALIER (absente)

Secrétaire de séance : Mme Corinne DELENCLOS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 juin 2024
2. Autorisation de la signature de la convention relative au Pylône de télécommunication
3. Contrat poste de secrétaire de mairie
4. Amiens métropole : rapport de la Chambre Nationale des comptes
5. Devis travaux :
 - Les bornes incendies
 - Illuminations
 - Travaux plomberie du commerce

6. Taxes foncières 2024

Détail :

- Les marais
- Rue de l'église
- Rue de la gare
- Grande rue

7. Fêtes de fin d'année

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures.

Il présente les excuses des absents.

Il nomme Madame Corinne DELENCLOS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 juin 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec les observations suivantes :

Observation du précédant PV

Mme Bernadette LAVOGIEZ précise que le procès-verbal de la réunion du Conseil du 18 juin 2024 ne fait pas figurer l'argumentation relative au refus d'implantation du Pylône à proximité de la résidence des Vergnes sur la propriété d'un privé.

2. Autorisation de la signature de la convention relative au pylône de télécommunication

Nous avons reçu une proposition de TDF pour l'installation de ce pylône avec une indemnité de 3000 euros par an, le bail étant de 12 années.

Monsieur le Maire a la validation du Conseil pour la signature du contrat.

Monsieur de WITASSE THEZY Albéric et Monsieur BECUE Jean-Michel ont mentionné le mécontentement de l'agriculteur Monsieur ROISIN Antoine quant à l'installation de ce pylône le long de ce champ.

Il lui a été rappelé que ce terrain était un terrain communal bien qu'il le cultive.

La société Free a déjà montré son intérêt pour s'installer sur ce pylône.

Monsieur LABTANI Omar s'abstient concernant ce projet par la voix de Monsieur Jean-Michel BECUE.

3. Contrat du poste de secrétaire de mairie

Nous avons validé la reconduction du poste de la secrétaire de mairie en CDD pour 20h par semaine. A noter que le centre de gestion n'aura pas la gestion de son contrat ; celui-ci sera géré par la mairie. Son contrat est renouvelé à compter du 1^{er} Octobre 2024 pour un an sur la base de 20 h.

4. Amiens Métropole : rapport de la Chambre Nationale des comptes

Ce rapport a été consulté pour l'année 2018 par l'ensemble des élus et n'apporte aucune observation.

5. Devis travaux

Concernant les bornes incendies, nous avons un devis à 1810.44 euros TTC pour le remplacement de la borne de la gare.

Suppression d'un poste non alimenté, nous avons un devis à 760.80 TTC.

Illuminations. Nous avons validé 10 000 euros TTC lors du vote du budget. Il y a eu un achat pour un montant de 5453.88 € TTC d'illuminations de Noël LED.

Travaux plomberie du commerce. Nous avons un devis à 923.64 euros TTC à charge du commerce.

Chaussée des 14 journaux. Un agriculteur a engendré des dégâts qui seront pris en charge par son assurance.

Il a été réalisé un devis pour l'entrée de la crèche qui s'est affaissée et des ateliers municipaux ; son montant est de 2520 euros TTC pour cette rénovation.

Un autre devis a été réalisé pour les cloches de l'église qui ne fonctionnent plus correctement.

A noter que la carte avait été remplacée pour un montant de 1000 euros TTC mais sans succès. Il en résulte que cette défaillance proviendrait d'un moteur. Un premier devis a été proposé à 1500 euros TTC puis revu à 1000 euros TTC mais à démontrer.

Les élus prennent acte de ce détail et donnent leur accord pour la réalisation de ces dits travaux.

6. Taxes foncières

Le montant des taxes foncières a augmenté dans sa globalité mais rien à voir avec la commune qui n'a pas augmenté sa fiscalité depuis de nombreuses années.

La taxe foncière pour le marais s'élève à 96 euros TTC,

Rue de l'église pour un montant de 1458 euros TTC cette taxe sera remboursée à la mairie,

Rue de la gare pour un montant de 473 euros TTC,

Grande Rue pour un montant de 809 euros TTC.

7. Fêtes de fin d'année et repas des aînés

Les fêtes de Noël se dérouleront les 7 et 8 décembre 2024.

Le repas des aînés se déroulera le 01 février 2025.

Le festival de Jazz sera organisé par l'association « Thezygomatic », nous allons d'ailleurs recevoir les

membres afin de les aider dans l'organisation de cet évènement.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Patrick DESSEAUX

The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE THEZY-GLIMONT' is written along the top inner edge, and '(SOMME)' is at the bottom. In the center, there is a small emblem depicting a church tower and a landscape.